

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION**

DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... MAINE-ET-LOIRE HABITAT

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Laurent COLOBERT

Adresse : ... 11 RUE DU CLON

Commune ... ANGERS

Code postal ... 49100

Nature des activités : ... OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

.....

.....

Qualification : DIRECTEUR GENERAL

.....

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Opération 180 (Noyant-Villages) : 5 couples nichant au niveau des marquises du site.
B2 Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	Opération 180 (Noyant-Villages) : 6 couples nichant au niveau des marquises du site. Opération 183 (Juardeil) : 4 couples nichant au niveau des avant-toits du site. Opération 204 & 224 (Les Hauts-d'Anjou) : 8 couples (3 nichant au niveau des chien-assis, 1 nichant au niveau de la faîtière du pignon, 2 nichant au niveau de l'avant-toit, 1 nichant dans un nichoir posé sur la façade). Opération 264 & 286 (Les Hauts-d'Anjou) : 4 couples nichant au niveau de la faîtière des pignons.
B3 Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	Opération 204 & 224 (Les Hauts-d'Anjou) : 1 couple nichant au niveau d'un nichoir posé sur la façade.
B4 Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Opération 204 & 224 (Les Hauts-d'Anjou) : 1 individu observé sous des plaques béton posé contre la façade d'un bâtiment.
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Opération 180 (Noyant-Villages) → les marquises utilisées par le Moineau domestique (*Passer domesticus*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) vont être obturées temporairement pour minimiser les impacts des travaux en période de reproduction.

Opération 183 (Juardeil) → les avant-toits du site utilisés par le Moineau domestique (*Passer domesticus*) vont être retirés pour poser l'ITE.

Opération 204 & 224 (Les Hauts-d'Anjou) → les éléments utilisés par le Moineau domestique (*Passer domesticus*) et la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) vont être déposée pour la pose de l'ITE (avant-toits et nichoirs) ou obturés pour l'isolation du bâtiment (chien-assis et faîtières). Les plaques bétons favorables au Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) vont être retirées.

Opération 264 & 286 (Les Hauts-d'Anjou) → les faîtières utilisées par le Moineau domestique (*Passer domesticus*) vont être obturées par la pose de l'ITE.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Écologue, chargé de mission biodiversité et bâtiment, diplôme : Master Biologie Écologie Évolution.

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **180** : 09/04 – 07/08/2024

183 : 03/12/2024 – 07/04/2025

204 & 224 : 12/06 – 12/12/2024

264 & 286 : 10/09/2024 – 06/02/2025

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire.

Départements : Maine-et-Loire (49).

Cantons :

Communes : Noyant-Villages (49490) ; Juardeil (49330) ; Les Hauts-d'Anjou (49330)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

180 : Les marquises seront conservées à l'issue des travaux, 8 espaces de nidification supplémentaires seront installés pour l'Hirondelle rustique et 12 espaces de nidification supplémentaires pour le Moineau domestique.

183 : 8 espaces de nidification inclus dans l'isolation seront installés pour le Moineau domestique.

204 & 224 : 16 espaces de nidification seront installés pour le Moineau domestique ; 2 espaces de nidification seront installés pour la Mésange bleue.

264 & 286 : 8 espaces de nidification seront installés pour le Moineau domestique.

Des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront également mises en place.

Ces mesures sont décrites en détail dans une notice jointe au dossier de demande de dérogation.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : un diagnostic biodiversité a été réalisé par la LPO Pays de la Loire.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : un rapport sera transmis à la réception des travaux rendant compte des aménagements réalisés et un rapport sera transmis annuellement à la DDT rendant compte de l'occupation éventuelle de ces aménagements.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

.....Angers.....

le 05/02/24

Votre signature...

B
Le Directeur Patrimoine
Bruno MADELAINE

Maine-et-Loire Habitat
Office Public de l'Habitat
11 rue Clon - C.S. 70146
49001 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02 41 81 68 00
SIRET : 274 900 034 00010

